HAZEBROUCK
La ville qui vous ressemble

AUTORISATION DE STATIONNEMENT FACE A L'ENTREE DE LA SALLE DES AUGUSTINS PLACE GEORGES DEGROOTE LES 22 & 23 SEPTEMBRE 2019

Nous, Maire de la ville d'HAZEBROUCK,

Vu, le Code de la Route et notamment les articles R110-2, R411-8, R411-18, R412-34 à R412-43,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, L2212-2 L2213-1, et L2213-4

Vu, la demande de l'Etablissement Français du Sang, sis 96 rue de Jemmapes – CS 22018 – 59013 LILLE Cedex, qui sollicite la réservation de places de stationnement face à l'entrée de la salle des Augustins, Place Georges Degroote, le dimanche 22 septembre et lundi 23 septembre 2019, de 6h00 à 18h00, afin de faciliter l'organisation de la collecte de sang.

Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement et de prendre toutes les mesures de police qui s'imposent.

ARRÊTÉ BD/JMD/VD/CD/CM - 361/2019

ARRETONS

Article 1
Le dimanche 22 septembre et lundi 23 septembre 2019, de 6h00 à 18h00, le stationnement sera réservé à l'Etablissement Français du Sang, face à l'entrée de la salle des Augustins, Place Georges Degroote à Hazebrouck. Au-delà de cette date, charge à l'Etablissement Français du Sang de renouveler la demande d'arrêté.

Article 2
Le stationnement sera interdit pendant la même période.
Tout stationnement de véhicule en violation du présent arrêté sera considéré comme gênant, et sera susceptible d'entrainer une verbalisation en vertu des textes en vigueur ainsi qu'une possible mise en fourrière du véhicule concerné (Article R417-10 du code de la route).

Article 3
La signalisation, et l'affichage, seront mis en place par l'Etablissement Français du Sang, 48 heures à l'avance et sous son entière responsabilité.

Article 4
Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire

Hôtel de Ville - B.P. 70189 - 59524 HAZEBROUCK Cedex - Tél. 03 28 43 44 45 - Télécopie 03 28 40 78 66

HAZEBROUCK
La ville qui vous ressemble

Article 5
Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à:
M. le Commandant de Police d'HAZEBROUCK, pour exécution en ce qui le concerne,
Le Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Hazebrouck : circulation.g1@sdis59.fr,
La Direction des Services Techniques Municipaux,
La Direction Générale des Services, pour insertion au Recueil des Actes Administratifs,
La Direction Générale des Services du SMICTOM, nhembert@ville-hazebrouck.fr, aziegelmeyer@ville-hazebrouck.fr, sdebergh@ville-hazebrouck.fr, mingelaere@ville-hazebrouck.fr,abigan@ville-hazebrouck.fr, agressier@ville-hazebrouck.fr
Mme la Chef de Pôle des Affaires Générales, pour insertion au Registre des Arrêtés,
Le Service de la Communication, mverscheure@ville-hazebrouck.fr
M. le Chef d'établissement de la Poste, rue du Fer à Cheval - 59190 HAZEBROUCK,
M. Hugo GOUBET propreté - 59270 STRAZEELE, hugo.goubet@veolia.com, yannick.lepretre@veolia.com,pascal.judez@veolia.com, franck.lefebvre2@veolia.com,
M. BOUTELIER, réseau ARC-EN-CIEL, fax : 03.28.59.62.81, mail exploitation@arcenciel1.fr contact@arcenciel1.fr
Les Agents de Surveillance de la Voie Publique : gardes@ville-hazebrouck.fr
Le Service Développement Economique, jbigot@ville-hazebrouck.fr
Le Service Evénementiel, fêtes et cérémonies, vdesprez@ville-hazebrouck.fr
Monsieur Olivier DENOEUD - L'Etablissement Français du Sang : 96, rue de Jemmapes – CS 22018 – 59013 LILLE CEDEX Téléphone : 03.28.54.21.10, pour affichage.

Hazebrouck, le 12 septembre 2019

Pour Le Maire,
« Par délégation»
L'Adjoint chargé de la Vie Quotidienne,
De la Vie des Quartiers, de la Propreté Urbaine, de la sécurité et des Commissions de sécurité.

MAIRIE D'HAZEBROUCK
SERVICES TECHNIQUES
(NORD)

Jean-Luc ARNOUTS

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire